

**En voulant imposer des « contrats d'objectifs » à 35 établissements de l'académie,
le Rectorat organise l' « inversion de la hiérarchie » des normes
dans l'Education Nationale !**

**Combats pour le retrait du projet de loi El Khomri, pour l'abrogation de la réforme
du collège et pour la défense de nos statuts sont liés !**

Dans une circulaire du 3 mars 2016, le rectorat a annoncé vouloir mettre en place des « contrats d'objectifs » dans 35 établissements de l'Académie de Créteil. Exemple de deux collèges REP+ de Seine-Saint-Denis « choisis » pour mener cette expérimentation.

Au collège Claude-Debussy d'Aulnay-sous-Bois le projet de contrat d'objectifs soumis par le chef d'établissement aux enseignants propose entre autres:

- **Démultiplication des réunions de « concertation » alourdissant considérablement la charge de travail, et allongeant le temps de présence** (définition collective des progressions, des modalités d'évaluation, de remédiation, concertations avec les professeurs des lycées, des écoles du secteur... concertations pour permettre l'utilisation d'un code de correction commun affiché dans chaque salle, concertations pour travailler aux évolutions de la consigne...)
- **Réorganisation des emplois du temps en juin**, notamment pour mettre en place des devoirs communs réguliers dans tous les niveaux, alignement de ces EdT (à l'encontre de fait des vœux des collègues sur leur EdT) pour constituer des groupes de besoin.
- **Entrée de partenaires extérieurs** avec notamment des séances de « coaching » assurées par la fondation « Acteur de ton avenir » ; dispositif « Ecole Ouverte » : « *le collège est alors perçu comme un espace identique (de travail) et différent (de loisirs)* ».
- **Définition d'objectifs chiffrés** concernant le taux de réussite au DNB, le taux de validation du socle commun à la fin de la 3^e, l'évolution du nombre d'exclusions de cours, du nombre de conseils de discipline, du nombre d'exclusions définitives...
- **Mise en place du cycle CM1-CM2-6^e prévu par la réforme du collège, avec pêle-mêle le « Rayonnement du CDI au sein du collège et dans les écoles du réseau » ; des « Lectures passerelles : choix d'un ouvrage à lire pendant les grandes vacances du CM2 à la 3^e » ; un budget HSE prévu « pour rémunérer les interventions des enseignants de Lettres en CM2 » ; une « Formation inter-degrés des enseignants du réseau REP+ à la communication avec les familles » dans le cadre des concertations REP+.**

Au collège Jean-Lolive de Pantin les collègues se sont opposés à la mise en place d'un tel contrat d'objectifs en signant la pétition intersyndicale SNES-FO-CGT-Sud suivante : « **Le Contrat d'Objectifs... ? POUR NOUS, C'EST NON !** »

Nous découvrons que le collège Jean Lolive de Pantin fait partie des 35 établissements de l'Académie de Créteil choisis pour « expérimenter » un Contrat d'Objectifs. Afin de construire ce futur contrat et d'amorcer un processus de contractualisation avec la Direction Académique, certains d'entre nous, « émanation de l'équipe éducative et pédagogique » (sic), avons été conviés à une rencontre, à la DSDEN, le jeudi 24 mars.

Les sections syndicales SNES, SUD, CGT et FO de notre établissement appellent l'ensemble du Personnel éducatif à refuser catégoriquement ce Contrat d'Objectifs. Pour nous,

- C'est NON parce que ce Contrat d'Objectifs n'est qu'une nouvelle étape de l'introduction, dans le Service Public, de modèles d'organisation propres aux entreprises privées et particulièrement de principes du « nouveau management » prônant le travail en équipe sur objectifs : chaque « équipe » se trouve responsable des objectifs à atteindre « ensemble », chaque membre de l'équipe pouvant alors être amené à suppléer à un collègue défaillant et à évaluer les performances des autres membres de l'équipe ;

- C'est NON parce que ce contrat amène inéluctablement à une politique du chiffre, dénaturant notre métier et ne tenant absolument pas compte de la qualité de notre travail et de sa pertinence. Les objectifs pédagogiques de l'épanouissement de l'élève sont ainsi réduits à des indicateurs chiffrés (moyennes, taux de passage, etc.) Nous refusons que le « substantiel » (c'est-à-dire la qualité du service rendu, du travail bien fait) soit remplacé par le « procédural », que seule la rentabilité soit la nouvelle mesure de la qualité de notre travail.

- C'est NON parce que nous refusons que les moyens alloués à notre établissement puissent varier en fonction de son efficacité et de son efficience ; nous rejetons toutes méthodes de pression hiérarchiques très fortes et particulièrement culpabilisantes (« Si vous ne voulez pas que votre collègue perde des moyens, il faut progresser sur les objectifs fixés ! »)

- C'est NON parce que nous refusons de nous laisser imposer de « bonnes pratiques », des modèles tout faits et bien faits pour satisfaire les objectifs d'un contrat en terme d'indicateurs et qu'il est hors de question de perdre notre temps à remplir des tableaux pour évaluer nos performances, activité chronophage et totalement stérile pour nos élèves.

Nous revendiquons le respect de nos enseignements et de notre liberté pédagogique. Alors que la Réforme des Collèges entraîne des suppressions d'heures de cours pour nos élèves, la suppression des dispositifs d'aides existants, ainsi que la disparition programmée du latin, de l'Allemand, des bi-langues, etc., elle aggrave les disparités et la concurrence entre les établissements : NOUS EN DEMANDONS L'ABROGATION IMMEDIATE !

C'est pour cela que nous refusons de participer à la logique comptable du Contrat d'Objectifs et que nous demandons clairement que notre collège soit retiré de cette expérimentation. »

Ils ont raison !

Ces contrats d'objectifs visent à accélérer la mise en œuvre de la déréglementation qui préside à la loi d'orientation de 2013 dite loi de « refondation de l'Ecole » et de tous ses décrets d'application : décrets du 20 août 2014 sur les obligations de service, réforme du collège...

Ils remettent en cause les statuts nationaux des enseignants certifiés et agrégés, en prétendant, avec ces objectifs locaux, définir localement les obligations réglementaires de service.

C'est pourquoi le SNFOLC Créteil exige le retrait de ces « contrats d'objectifs » et appelle les collègues de tous les collèges concernés à prendre position pour refuser d'être intégrés dans ce dispositif.

La logique de ces « contrats d'objectifs » est la même que celle du projet de loi Travail qui, à travers en particulier l'inversion de la hiérarchie des normes, pulvérise les droits collectifs attachés au code du travail et aux conventions collectives.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et les syndicats étudiants et lycéens UNEF-UNL-FIDL appellent à la grève interprofessionnelle et à une manifestation nationale à Paris le 14 juin pour le retrait du projet de loi El Khomri.

Le SNFOLC Créteil appelle les collègues dans tous les établissements à se réunir en assemblées générales, à lister leurs revendications, à réaffirmer leur exigence d'abrogation de la réforme du collège, de retrait du projet de loi El Khomri et à préparer dès maintenant la grève et la manifestation nationale du 14 juin.